

TRAITEMENT DES ÉLUS

ANNÉE 2017

Rémunération annuelle

Maire	156 014 \$
Conseiller et conseillère	65 455 \$
Vice-président, vice-présidente du comité exécutif à temps plein	117 203 \$
Vice-président, vice-présidente du comité exécutif à temps partiel	82 704 \$
Membre du comité exécutif à temps plein	99 954 \$
Membre du comité exécutif à temps partiel	74 081 \$
Conseiller associé au comité exécutif	82 704 \$
Chef de l'opposition à temps plein	99 954 \$
Chef de l'opposition à temps partiel	74 081 \$
Président, présidente du conseil de ville à temps plein	82 704 \$
Vice-président, vice-présidente du conseil de ville	65 455 \$
Président, présidente d'arrondissement à temps plein	99 954 \$
Président, présidente d'arrondissement à temps partiel	74 081 \$
Président, présidente du RTC	99 954 \$
Vice-président, vice-présidente du RTC	65 455 \$
Président, présidente de la commission d'urbanisme	82 704 \$
Membre de la commission d'urbanisme	74 081 \$
Maire suppléant	82 704 \$

Allocation de dépenses

Les membres du conseil de ville reçoivent une allocation de dépenses égale à 50% de leur rémunération, jusqu'à concurrence d'un maximum de 16 476,00 \$ pour l'année 2017

Rémunération annuelle remboursée par le Réseau de transport de la Capitale ⁽¹⁾

Rémunération à titre de président, présidente du conseil	34 498 \$
Rémunération à titre de vice-président, vice-présidente du conseil	0 \$
Rémunération à titre de membre du conseil	0 \$

(1) Selon RVQ 1593 (novembre 2009)

Rémunération annuelle remboursée par la Communauté métropolitaine de Québec ⁽¹⁾

Rémunération à titre de président, présidente du conseil	6 759 \$
Rémunération à titre de membre du comité exécutif	6 759 \$
Rémunération à titre de membre du conseil	6 759 \$
Allocations versées à titre de dépenses pour les élus, élues de la Ville de Québec	2 254 \$

(1) Information fournie par la CMQ - Règlement no 2011-53, le 20 octobre 2011
